

# 23 Mieux associer les familles à la vie de l'École

## L'ESSENTIEL

⇒ La participation des parents à la vie de l'École est l'un des principaux leviers de la réussite scolaire des élèves. Celle-ci repose, en particulier, sur la confiance que l'École et les familles construisent au quotidien.

⇒ Cette confiance est fondée sur des droits et des devoirs. C'est pourquoi, il est important que les familles dont les enfants contreviennent de manière répétée au règlement intérieur et commettent des actes graves dans l'enceinte scolaire soient responsabilisées.

## → MIEUX ASSOCIER LES PARENTS À LA VIE DE L'ÉCOLE

### La Mallette des parents

Le site [mallettedesparents.education.gouv.fr](http://mallettedesparents.education.gouv.fr), mis en ligne en septembre 2018, permet aux parents de disposer des informations et des conseils nécessaires pour bien suivre et bien accompagner la scolarité de leurs enfants.

L'équipe éducative y trouve des ressources pour préparer des rencontres avec les familles sur des sujets aussi importants que l'alimentation, le sommeil, l'utilisation des écrans, l'orientation et la manière de soutenir son enfant dans ses apprentissages.

### Encourager la participation des parents d'élèves au fonctionnement de l'École

Le taux de participation des parents d'élèves aux élections de leurs représentants connaît cette année une progression de 0,99 %. C'est le taux le plus élevé depuis 2003. Dans le second degré, la progression est moindre, +0,10 %, avec un taux de participation assez faible à 21,97 %.

La Semaine de la démocratie, instaurée pour encourager la participation des parents d'élèves, sera l'occasion de rappeler aux parents le rôle important de leurs représentants au conseil d'école et au conseil d'administration des collèges et des lycées. Elle aura lieu les 27 ou 28 septembre 2019 à La Réunion et à Mayotte et les 11 ou 12 octobre 2019 dans les autres départements.

## Le numérique au service de la relation École-parents

Les outils numériques jouent un rôle fondamental pour permettre aux parents de suivre la scolarité de leurs enfants et pour renforcer les échanges avec l'équipe éducative.

Dans le premier degré, un service en ligne est mis à disposition par le ministère **pour la consultation par les parents du livret scolaire unique de leur enfant**. Parallèlement, la solution Onde échanges, qui allège les formalités demandées aux familles lors de la première inscription, commence à se déployer.

Pour les parents d'élèves des collèges et des lycées, le ministère a développé une large gamme de services en ligne. Fédérés au sein du portail Scolarité services, ils permettent aux parents de consulter à distance les informations relatives à la scolarité de leur enfant (absences, résultats d'évaluation) ou d'accomplir en ligne certaines démarches administratives (mise à jour de leurs données administratives, inscription pour l'entrée au lycée, paiement des factures de restauration ou d'internat, demande de bourse).

## ➔ RESPONSABILISER LES FAMILLES

Afin de **garantir la sérénité des apprentissages et de faire comprendre à tous que le respect des règles de la vie scolaire n'est pas négociable, il est mis en place un plan global d'actions contre la violence scolaire** (cf. fiche 22).

L'un des volets concerne la responsabilisation des familles.

**Le protocole d'accompagnement et de responsabilisation des parents (PAR)** est établi entre les parents ou les représentants légaux de l'élève et l'IA-Dasen lorsqu'un élève a fait l'objet de deux exclusions définitives au cours de la même année scolaire. Sa durée ne peut excéder la fin de l'année scolaire suivant celle au cours de laquelle les deux sanctions d'exclusion définitive ont été prononcées.

À l'issue d'un dialogue avec les parents, le PAR doit, d'une part, énoncer les engagements que ceux-ci prennent pour permettre d'améliorer le comportement de leur enfant et, d'autre part, préciser les actions d'accompagnement mises en œuvre au sein de l'établissement.

Des points réguliers sont effectués avec les parents pour suivre l'évolution de la situation, s'assurer du respect des engagements et de la mise en place de l'accompagnement.